

Mise en ligne : 6 décembre 2016.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ ANONYME *LE PETIT CASABLANCAIS*

Sté an., 30 décembre 1923, p. 20 ans.

SOCIÉTÉ ANONYME *LE PETIT CASABLANCAIS*
Capital : 0,1 MF.
Siège social : Casablanca, 204, bd de la Gare.
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 1.035)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 10 membres, nommés pour 2 ans, propriétaires de 3 actions.
GARENNE (Louis) ; pdt ;
BROOKSBANK (P.A.) ; v.-pdt ;
STÉVENIN (Georges), 204, bd de la Gare, Casablanca ; adm. délégué.

Objet. — Publication à Casablanca et éventuellement ds les autres villes du Maroc d'un journal dénommé *Le Petit Casablancais*.

Capital social. — 0,1 MF en 100 act. de 1.000 fr.

Parts de fondateurs. — 100.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6 % aux act. Sur le surplus :
10 % aux parts de fondateurs ; l'excédent aux actions.
